LA SOCIÉTÉ P.-J. PROUDHON

LE FÉDÉRALISME : LE RETOUR ?

Sous la direction de Jorge Cagiao y Conde

Publié avec le concours du
Centre National du Livre

R. CAGIANO, F. TOBGUI, S. HAYAT, M. HERLAND,
N. STOJANOVIC, J. CAGIAO Y CONDE

Publications
de la Société P.-J. Proudhon
2010

Au lecteur maintenant de juger si les contributions ont su tirer profit du contexte favorable auquel nous avons fait allusion, et si elles ont donc fait un « retour » pertinent au fédéralisme, en général, et au fédéralisme proudhonien en particulier.

Jorge Cagiao y Conde

Fédéralisme centripète et fédéralisme centrifuge : la Suisse, la Belgique et l'impact intégratif de la démocratie directe

Nenad Stojanović
Senior Research Fellow
Zentrum für Demokratie Aarau, Université de Zurich
[nenad.stojanovic@zda.uzh.ch]

1. Introduction

Est-ce que la démocratie peut fonctionner dans un pays où les citoyens appartiennent à des groupes linguistiques différents et vivent dans des espaces publiques et médiatiques distincts ? En 1861 déjà, le philosophe et homme politique anglais, John Stuart Mill, a donné une réponse négative à cette question. Selon Mill, la démocratie est « presque impossible » (*next to impossible*) dans un Etat multinational, surtout si ses citoyens parlent des langues différentes[1].

Il est probablement un paradoxe de l'histoire que les deux plus anciennes démocraties de l'Europe continentale soient plurilingues : la Belgique (dès 1831[2]) et la Suisse (dès 1848).

Mais c'est probablement l'un des rares points sur lequel ces deux pays convergent. La Suisse est républicaine, sans un passé colonial, et, surtout, elle est une démocratie plurilingue stable. La Belgique est monarchique, avec un passé colonial, et elle n'est pas

[1] Mill, J. S., « Of Nationality, as connected to representative government », in *Utilitarianism, On Liberty, Considerations on Representative Government*, Londres, J.M. Dent, 1993 [1861], p. 391-397.

[2] Les premières élections parlementaires, en Belgique, ont eu lieu dans cette année. Cependant, il s'agissait du suffrage censitaire : seuls quelques citoyens, qui payaient un certain impôt, avaient le droit de vote. Le suffrage universel (bien que masculin et tempéré par le vote plural) y a été introduit en 1893.

stable. Cependant, il y a un autre élément qui les unit : le fédéralisme[1].

Dans le titre de ce texte, je parle de deux types du fédéralisme : fédéralisme centripète et fédéralisme centrifuge. Par fédéralisme centripète, j'entends un fédéralisme stable mais dynamique, orienté vers le centre tout en conservant l'autonomie des entités fédérées. En d'autres termes, il s'agit d'un fédéralisme capable de maintenir l'équilibre entre unité et diversité, qui ne connaît pas des mouvements significatifs demandant la dissolution de la fédération, donc la sécession. Le fédéralisme centrifuge, par contre, est instable et plutôt rigide, les entités fédérées demandant toujours plus d'autonomie et n'étant guère intéressées d'avoir un centre fonctionnel et efficace. Au sein d'une tel Etat fédéral nous trouvons des mouvements qui demandent la dissolution de la fédération, voire l'indépendance. Il s'agit, bien évidemment, d'une distinction idéal-typique qui nous est utile à des fins analytiques. Aucun pays n'appartient clairement à l'une ou l'autre catégorie. Néanmoins, nous pouvons affirmer que, *grosso modo*, les fédérations telles que l'Autriche, l'Allemagne, les Etats-Unis ou la Suisse appartiennent à la première catégorie, celui du fédéralisme centripète. Par contre, la Bosnie-Herzégovine après les accords de Dayton, le Canada, l'Espagne et, en particulier, la Belgique sont plus proches du fédéralisme centrifuge. Même le Royaume-Uni, qui n'est pas un Etat fédéral au sens strict du terme, n'a pas réussi à freiner le mouvement séparatiste écossais à travers la *devolution* quasi-fédérale des années 1990, vu qu'aux élections de 2007 le *Scottish National Party*, parti indépendantiste, est sorti gagnant avec environ 40% de suffrages.

Mais revenons aux cas de la Suisse et de la Belgique. Mon propos, ici, n'est pas de présenter une analyse complète et détaillée des ressemblances et des divergences entre le fédéralisme suisse et le fédéralisme belge. J'aimerais, plutôt, avancer quelques idées concernant la cohésion et la stabilité des fédérations plurilingues, en essayant d'intégrer ce discours dans la vision proudhonienne du fédéralisme.

[1] La Suisse est une fédération depuis 1848. La Belgique l'est depuis 1993, bien que le processus fédératif ait été initié en 1970 déjà.

2. Vision de Proudhon : une nation fédérale plurilingue

Contrairement à John Stuart Mill, Proudhon était un optimiste en ce qui concerne la possibilité d'avoir la démocratie dans un pays plurilingue. Ses propos sur l'unification de l'Italie – un pays que Proudhon ne considérait pas comme une « nation », malgré l'unité linguistique imaginaire –, ainsi que sa défense de la nation belge (bien que non comprise par l'opinion belge de l'époque) et de la nation suisse, le démontrent clairement.

Ceci dit, il me semble qu'il y a un point faible dans la vision du fédéralisme développée par Proudhon dans son livre *Du principe fédératif* (1863). D'un côté, il insiste sur l'importance de l'équilibre entre unité et diversité au sein d'une fédération. La force du fédéralisme serait justement de permettre la réalisation de cet équilibre. Mais s'il est relativement facile de suivre le raisonnement de Proudhon pour comprendre pourquoi le fédéralisme facilite la sauvegarde des *diversités* (régionales, linguistiques, culturelles, etc.), il est plus difficile d'identifier, dans ses textes, les *sources d'unité* dans une fédération. Selon le politologue Dimitrios Karmis, Proudhon n'a pas réussi à donner une réponse convaincante à cette question[1]. Karmis observe, en particulier, que « le fédéralisme proudhonien illustre la difficulté majeure à surmonter pour atteindre un équilibre entre unité et diversité » et que « [l]a présence d'un [...] déséquilibre fédéral chez le père de l'équation entre fédéralisme et équilibre montre à la fois la difficulté et la nécessité d'accorder une égale attention aux mérites respectifs de l'unité et de la diversité »[2].

Dès lors, mon propos, ici, sera d'essayer d'identifier les institutions centripètes qui pourraient être en mesure de forger cette unité, indispensable pour qu'une fédération puise être une démocratie stable à long terme.

La question que je pose est la suivante : quelles institutions pourraient inciter l'élite politique mais aussi les citoyens d'une

[1] Karmis, D., « Pourquoi lire Proudhon aujourd'hui ? Le fédéralisme et le défi de la solidarité dans les sociétés divisées », *Politique et Sociétés*, 21(1), 2002, p. 43-65.
[2] *Ibid.*, p. 64.

fédération plurilingue à franchir les frontières de leurs communautés linguistiques et culturelles, et donc à créer une fédération centripète stable ? Ma thèse est que ce sont principalement les élections et les votations, en tant que fondement de la vie démocratique, qui jouent un rôle de premier ordre dans ce contexte.

3. L'importance des votations et des élections

Les Etats-Unis sont une fédération où les entités fédérées – les Etats – ont une autonomie considérable dans toute une série de domaines. Mais les élections à l'échelle nationale (ou fédérale), notamment l'élection du président, revêtent une importance primordiale dans la politique et la société américaines. La campagne électorale présidentielle est le moment crucial dans la vie civique des Américains : c'est là le moment lors duquel ils se déchirent et font des alliances, participent activement à la campagne d'un ou l'autre candidat en faisant du volontariat. Les Blancs à côté des Noirs, les Catholiques à côté des Musulmans, les jeunes à côté des personnes âgées. En d'autres termes, l'élection présidentielle permet à la « nation américaine », une communauté imaginaire comme toute nation, de se manifester, de se former, de se conserver.

Un phénomène semblable peut être observé en Allemagne. Les Allemands sont très attachés à leurs régions (*Länder*), mais c'est pendant des élections nationales que les grands thèmes de la société sont abordés : l'économie, l'immigration, l'Etat social, l'intégration européenne, etc.

Ce que je viens d'illustrer revêt une importance encore plus grande dans une fédération plurilingue, où l'existence d'espaces publics et médiatiques distincts est une réalité qu'on ne saurait pas ignorer. Quoi faire pour éviter que ces espaces publics distincts – c'est-à-dire lorsque les citoyens ne lisent que les journaux, n'écoutent que la radio et ne regardent que la télévision dans leur langue maternelle – ne conduisent à l'impossibilité même d'avoir une démocratie durable et stable ? Ceci constitue un grand problème, notamment en Belgique. En effet, en Belgique, les

élections nationales (ou fédérales) se déroulent dans deux espaces publics et médiatiques séparés, qui ne communiquent pas l'un avec l'autre[1]. Si vous observez la campagne électorale en Belgique, vous allez découvrir qu'en réalité il s'agit de deux campagnes électorales différentes : l'une en flamand (-néerlandais), l'autre en français. Dès lors, il n'est pas surprenant qu'après les élections les partis flamands et les partis francophones aient beaucoup de difficultés à former un gouvernement stable.

Pour trouver une sortie de l'impasse dans laquelle se trouvent les institutions belges, un groupe d'intellectuels – politologues, sociologues, philosophes et économistes – ont créé un cercle de réflexion : le « Groupe Pavia »[2]. Leur but était de formuler une proposition concrète et de la transmettre aux élites politiques du pays. Après de longues discussions, ils ont élaboré une proposition qui concerne notamment le système électoral. L'idée est de créer une seule circonscription fédérale, dans laquelle un certain nombre de parlementaires (10-20%) seraient élus. En d'autres termes, ils veulent introduire, par le biais du système électoral, un *élément centripète* dans la logique fédérale belge d'aujourd'hui. Ils supposent que surtout les leaders des partis politiques vont essayer de se faire élire dans la circonscription unique. Ainsi, par exemple, le leader flamand libéral aurait un intérêt (*incentive*) institutionnel à se rendre en Wallonie pour essayer de convaincre les électeurs francophones de voter pour lui ; et le leader socialiste wallon aurait un intérêt à aller en Flandre pour récolter les suffrages des Flamands. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Il n'est pas question, ici, d'essayer d'anticiper les effets concrets possibles de cette proposition ou d'avancer des modifications qui pourraient l'améliorer. D'autres l'ont déjà fait, notamment deux experts des systèmes électoraux dans des sociétés multiculturelles, Donald Horowitz et Brian O'Leary[3]. Je ne veux

---

[1] Cf. Sinardet, D., « Belgian federalism put to the test ? The 2007 Belgian federal elections and their aftermath », *West European Politics*, 31(5), 2008, p. 1016-1032.

[2] www.paviagroup.be

[3] Voir leurs contributions dans le volume (2009) *Electoral Engineering for a Stalled Federation. A Country-wide Electoral District for Belgium's Federal*

pas non plus discuter les possibilités concrètes que cette proposition puisse, un jour, être acceptée par les partis belges.

J'aimerais, plutôt, approfondir un aspect de la démocratie suisse qui, à mon avis, joue un rôle primordial dans l'affirmation d'une logique centripète dans le système fédéral helvétique : la démocratie directe.

4. Démocratie directe : l'élément centripète dans le fédéralisme suisse

En effet, à première vue le caractère fédéral de la Suisse est un obstacle encore plus grand qu'en Belgique, en ce qui concerne la segmentation des espaces publics et la fragmentation des circonscriptions électorales. En Suisse, lors des élections nationales (c'est-à-dire fédérales), chaque canton représente une circonscription électorale. Le nombre de cantons étant 26, les élections ont lieu dans 26 circonscriptions électorales différentes. Il n'y existe, donc, aucune circonscription fédérale.

Comment expliquer, alors, le fait que la politique et la société suisses soient beaucoup plus intégrées, du point de vue linguistique, par rapport à la Belgique ?

La réponse n'est pas à chercher dans les institutions et les procédures de la démocratie représentative – telles que les élections nationales-fédérales. Par rapport aux autres pays (y compris la Belgique), leur rôle dans la politique suisse est relativement marginal. A mon avis, la réponse se trouve dans l'institution de la démocratie directe. En effet, si les élections ont lieu tous les quatre ans, les votations fédérales se tiennent au moins deux fois par an. En outre, dans une journée de votation, les citoyens sont souvent appelés à se prononcer sur plusieurs sujets différents.

Or ces votations fédérales se déroulent dans une seule circonscription. Comme si la Suisse était une nation « une et indivisible », à l'instar de la France ! En réalité, pour les votations les plus importantes – celles qui comportent des amendements à la constitution ou l'adhésion à une organisation supranationale – on

Parliament [http://www.rethinkingbelgium.eu/rebel-initiative-files/ebooks/ebook-4/Re-Bel-e-book-4.pdf].

tient compte du caractère fédéral de la Suisse en demandant la « double majorité » : du peuple et des cantons. La majorité du peuple est acquise lorsqu'au moins 50% + 1 des citoyens qui ont participé à la votation ont accepté la proposition en question. La majorité des cantons, par contre, est obtenue lorsque dans au moins 13,5 cantons (sur 26, dont six demi-cantons) la majorité des citoyens ont approuvé le projet. Cela ressemble à la manière dont les suffrages sont comptés dans les élections présidentielles américaines : le candidat qui obtient la majorité dans un Etat, reçoit l'appui de tous les « grands électeurs » de cet Etat. Mais il s'agit, ici, d'un détail qui n'a aucune importance pour mon argument, parce qu'il intervient *après* et non *avant* la votation. La double majorité, en effet, est une règle qui sert pour déterminer le résultat d'une votation. Le point central de mon argument, par contre, concerne le processus qui précède la votation.

5. Le paradoxe de la démocratie directe

À première vue, il ne semble pas particulièrement sage, pour un pays hétérogène comme la Suisse, d'avoir un mécanisme institutionnel qui, presque toujours, laisse gagner la majorité absolue des électeurs et qui ne prévoit aucune protection pour les minorités, notamment pour les minorités linguistiques. En effet, il faut noter que la règle de la double majorité ne constitue pas une protection des minorités linguistiques, puisque la Suisse alémanique ne fait pas seulement environ 72 % des électeurs, mais également 70 % des cantons.

Et pourtant, la démocratie directe en Suisse fonctionne plutôt bien au niveau national, et aucune formation politique ne la met en question. Elle n'opprime pas les groupes linguistiques statistiquement minoritaires : les francophones (Romands), les italophones (Tessinois et Grisonnais italophones) et les Romanches. Bien au contraire, elle est perçue, dans tout le pays, comme un instrument institutionnel fondamental qui renforce la cohésion nationale[1]. Loin de diminuer la légitimité de l'État ou de

[1] Cf. Windisch, U., *Le modèle suisse. La démocratie directe et le savoir-faire intercommunautaire au quotidien*, Lausanne, L'Age d'Homme, 2007.

réduire la protection des minorités, elle les renforce. Pour comprendre ce fait paradoxal, j'avance quatre arguments.

5. 1. L'approche « *bottom-up* »

Premièrement, il ne s'agit pas, pour l'essentiel, d'une démocratie directe de type « plébiscitaire » (*top-down*), mais « populaire » (*bottom-up*). Dans les pays où place est faite au referendum, c'est souvent le pouvoir politique – le président, le gouvernement, le parlement – qui décide de manière discrétionnaire de l'opportunité de consulter la population. En France, par exemple, les référendums ont lieu seulement quand le président de la République le décide.

En Suisse, par contre, dans la plupart des cas, l'initiative vient d'en bas. Il suffit aux citoyens de récolter 50000 signatures (1,4 % du corps électoral) pour contester par référendum n'importe quelle loi votée par le parlement. Et il suffit d'en récolter 100000 pour proposer l'introduction d'un nouvel article dans la Constitution. Il en découle que même un groupe extrêmement minoritaire peut mettre un sujet à l'agenda politique et faire entendre sa voix sur une cause qui lui est chère. En d'autres termes, ceci ouvre la portes aux minorités de faire entendre leur voix et d'intervenir directement dans le processus politique.

5. 2. Majorités multiples et rhétorique nationaliste

Deuxièmement, les référendums ont lieu très fréquemment. En moyenne, les Suisses votent trois fois par an et, souvent, sur plusieurs objets. A titre d'exemple, pendant la période 2003-2008, ils furent appelés à se prononcer sur 47 lois, décrets ou amendements constitutionnels. Cela rend peu probable l'émergence d'une « majorité » et d'une « minorité » fixes : chaque citoyen se trouve en majorité ou en minorité plusieurs fois au cours de l'année.

Par exemple, le citoyen suisse que je suis devenu appartient à une « communauté minoritaire » dans au moins quatre dimensions : langue, religion, origine nationale et idéologie

politique. Malgré cela, je me suis retrouvé parmi les « gagnants », donc dans la majorité, dans environ la moitié des votations auxquelles j'ai participé au cours des cinq dernières années. Que signifie, alors, être une « minorité » ?

Pourquoi est-il important de souligner l'existence des majorités/minorités multiples ? Ici, il faut bien remarquer que les sociétés multiethniques constituent le terrain fertile pour la création d'une rhétorique et d'un discours ethno-nationaliste de « nous contre eux ». Ce phénomène a été beaucoup discuté dans la littérature sur les nations et le nationalisme. Les politiciens nationalistes tendent à simplifier la réalité complexe en utilisant des catégories simplistes[1]. Voici quelques exemples : « Les » Wallons n'aiment pas travailler et profitent des transferts sociaux de la Flandre. « Les » Flamands sont des égoïstes parce qu'ils ne sont pas solidaires avec les Belges francophones. « Les » Québécois sont plus à gauche que « les » Anglo-Canadiens. Or comment pourrions nous savoir ce que « les » Flamands, « les Québécois », etc., vraiment veulent ou désirent ? Les élections et les sondages d'opinion ne peuvent que fournir une réponse partielle à cette question.

Mon intuition est que sur un sujet politique quelconque il n'y a pas simplement « une » opinion flamande, québécoise, ou catalane. Il est fort probable qu'à l'intérieur de chaque groupe il y ait un grand nombre d'opinions divergentes.

Or il faut observer qu'un usage fréquent des référendums et des initiatives populaires est en mesure de miner, constamment et profondément, la rhétorique de « nous contre eux ». En effet, dans le contexte suisse, les résultats des votations populaires montrent souvent que chaque région linguistique est hétérogène. Considérons pour un instant le résultat de la votation du 29 novembre 2009 sur l'interdiction des minarets. Au-delà du fait que, selon l'avis de plusieurs constitutionnalistes suisses[2], le parlement n'aurait pas dû permettre qu'une telle votation ait lieu, bien que

[1] Cf. Brubaker, R., « Ethnicity without groups », *Archives Européennes de Sociologie*, 43(2), 2002, p. 163-189.

[2] Cf. par exemple Auer, A., « Statt Abbau der Volksrechte -- Ausbau des Rechtsstaates », *Neue Zürcher Zeitung*, 10 septembre 2008.

plus de 100000 des citoyens l'aient demandé par le biais d'une initiative populaire, il est intéressant de noter que cette votation n'a pas partagé la Suisse le long des frontières linguistiques. Le soir de la votation, après l'annonce des résultats, des manifestations pacifiques ont eu lieu aussi bien en Suisse alémanique, qu'en Suisse romande. En d'autres termes, un Suisse francophone qui était contre l'interdiction des minarets se sent bien plus proche d'un Suisse alémanique ou d'un Suisse italophone qui ont fait le même choix, et non pas d'un autre citoyen qui parle sa langue. Et je dirais que le choc ressenti lors de l'annonce du résultat rend cette solidarité inter-linguistique particulièrement forte.

Pour résumer : les résultats des votations populaires ont le potentiel de rendre la vie plus difficile pour des leaders ethno-nationalistes, réels ou potentiels qu'ils soient, notamment parce que ces résultats relativisent le sens même des concepts de « majorité » et de « minorité ». Si le résultat d'un référendum montre une forte division entre les groupes, il est plus difficile pour eux de parler au nom d'un groupe donné.

5.3. L'émergence d'un *demos*

Les pays qui sont hétérogènes d'un point de vue culturel ne peuvent pas utiliser des mythes sur « l'origine commune de notre population » pour construire un *demos* national. Ce problème est particulièrement ressenti dans des pays plurilingues. Comment pourrait-on parler d' « un » peuple, ou d' « une » nation si ses membres vivent dans des espaces publiques distincts ? Pour John Stuart Mill c'était un problème majeur, mais le même souci peut être constaté chez des philosophes politiques contemporains qui considèrent l'émergence d'un tel *demos* comme indispensable pour la création d'une démocratie stable, mais aussi pour la solidarité interpersonnelle[1].

En Suisse, c'est précisément l'exercice fréquent de la démocratie directe au niveau national ou fédéral qui permet l'émergence d'un tel *demos*. L'hypothèse, ici, est que pratiquer la

[1] Cf. par exemple Miller, D., *On Nationality*, Oxford, Oxford University Press, 1995.

démocratie directe renforce le sentiment des Suisses d'appartenir au même « peuple » ou à la même « nation ». Cette pratique fait que le *demos* devient visible. Lorsque, à la suite d'un référendum, la politique et les média affirment que « le peuple a décidé ainsi », il n'y a aucun doute de quel « peuple » il s'agit : le peuple suisse, le *demos* suisse.

Cela rappelle le fameux discours d'Ernest Renan prononcé la Sorbonne, en 1882, lorsqu'il a dit que la nation était le « plébiscite de tous les jours »[1]. Même si les Suisses ne votent pas chaque jour, ils le font jusqu'à quatre fois chaque année sur des questions d'importance nationale. Et on peut supposer que même ceux qui ne votent pas toujours (ou jamais) reçoivent indirectement l'impression qu'ils appartiennent, aussi, au *demos* suisse. Je n'ai pas besoin de jouer au football pour me réjouir de la victoire de mon équipe nationale.

Dès lors, il est clair que ce *demos* ne peut que difficilement se manifester dans des pays plurilingues, tels que la Belgique, où les élections nationales ont lieu tous les quatre ou cinq ans dans des circonscriptions électorales différentes.

5.4. Intégration horizontale

L'existence d'une seule circonscription fédérale crée des effets centripètes importants aussi au niveau de l'intégration horizontale[2]. Par cela, j'entends l'émergence des dialogues qui traversent les frontières linguistiques, ainsi que le passage des opinions d'une région linguistique à l'autre.

Le fait que les votations aient lieu dans une seule circonscription fédérale constitue un encouragement (*incentive*) pour des politiciens, les partis politiques et les mouvements sociaux de dépasser les frontières cantonales et linguistiques, afin de chercher un soutien pour leur cause dans toutes les régions du

[1] Renan, E., *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Mille et une nuits, 1996 [1882].

[2] Tresch, A., *Öffentlichkeit und Sprachenvielfalt. Medienvermittelte Kommunikation zur Europapolitik in der Deutsch- und Westschweiz*, Baden-Baden, Nomos, 2008, p. 278-279.

pays et de créer des coalitions *ad hoc* interrégionales[1]. Cela est donc dans leur *intérêt*. Les médias jouent leur rôle. Les chaines de radio et la télévision, par exemple, invitent les politiciens des langues différentes à participer aux débats sur le prochain référendum. Les journaux, souvent, publient des interviews avec des hommes et les femmes politiques d'une autre région linguistique. Une analyse empirique récente sur deux votations sur la politique étrangère, qui ont eu lieu en 2001 et 2002, démontre que dans des articles publiés par la *Neue Zürcher Zeitung*, en allemand, sur dix politiciens les plus cités il y avait cinq Alémaniques, quatre Romands et un Tessinois (italophone). De l'autre côté de la frontière linguistique, dans la *Tribune de Genève*, les premières dix positions étaient occupées par cinq Francophones, quatre Alémaniques (dont deux occupaient les deux premières positions !) et un Italophone[2].

Un autre effet centripète de cette pratique est qu'elle favorise la transmission des informations d'une région linguistique à l'autre. En effet, nous avons déjà souligné que l'existence d'espaces publics distincts constitue un grand problème pour les sociétés plurilingues. La démocratie directe permet de mitiger ce problème en obligeant les politiciens de toutes les régions linguistiques à discuter du même sujet, en même temps.

Conclusion

Afin que le fédéralisme puisse représenter une véritable alternative entre une approche « à la française » - fondée sur l'idée d'une nation « une et indivisible » et qui ne reconnaît pas les spécificités linguistiques et culturelles de ces composantes (les Alsaciens, les Corses, les Basques, etc.) - et une approche « à la yougoslave » - qui n'arrive pas à tenir ensemble, sous un même toit institutionnel, ses différentes composantes - il est plus que

[1] Hug, S., « Les coalitions référendaires », in Y. Papadopoulos (éd.), *Elites politiques et peuple en Suisse. Analyse des votations fédérales : 1970-1987*, Lausanne, Réalités sociales, 1994, p. 57-83.
[2] Tresch, *op. cit.*, p. 193.

nécessaire de chercher des solutions qui permettent de trouver un équilibre entre unité et diversité.

Comme nous l'avons vu, Proudhon n'a pas offert une solution au problème de la cohésion d'un Etat fédéral. Ceci dit, nous ne pouvons que souscrire cette affirmation de Karmis : « À la décharge de Proudhon, il convient de noter que ce sont là des questions auxquelles la recherche contemporaine n'a pas encore apporté de réponses très satisfaisantes »[1].

Dans ce texte, mon propos était de focaliser l'attention sur l'importance des élections et des votations – donc sur un aspect fondamental de la vie politique – pour explorer l'impact intégratif que ces institutions peuvent produire dans un Etat culturellement hétérogène. En particulier, j'ai présenté quelques hypothèses concernant le rôle centripète que l'institution de la démocratie directe – c'est-à-dire l'usage fréquent des instruments tels que l'initiative populaire et le référendum facultatif ou obligatoire – joue dans le cadre de la démocratie plurilingue suisse.

Bien évidemment, l'expérience helvétique ne peut être transposée telle quelle dans des contextes (multi)nationaux qui ont une histoire et une culture politique bien différentes de celles de la Suisse. Mais elle peut servir comme inspiration. Par exemple, elle soutient, à mon avis, les efforts de ceux qui, en Belgique, proposent de créer une circonscription fédérale unique pour l'élection d'une partie du parlement fédéral. Car sans un élément centripète, un Etat fédéral peut difficilement survivre. La disparition de la Belgique ne serait pas forcément une tragédie ; mais une telle évolution serait regrettable car elle confirmerait l'opinion de ceux qui préconisent l'impossibilité théorique et pratique d'une démocratie plurilingue et multiculturelle. Et la vision d'un monde fait de petits pays culturellement homogènes constitue, elle, un message préoccupant pour l'avenir de la planète.

[1] Karmis, *op. cit.*, p. 65.